

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneron
Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité
La Gar Vevy Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN
Tél. 021 963 13 48




 **Casino Barrière Montreux** *Un festival de plaisirs*

Faire le plein à domicile !

gaz naturel
carburant



HOLDI GAZ
www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation - Révision de citernes

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Nouveau: Colt Sport motion.
Déjà pour CHF 20'990.-



Millass Montreux
Mitsubishi
Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue. 

www.mitsubishi-motors.ch



021 965 24 24
0800 24 24 26
BE 1000 Montreux
3000 Lausanne 12

altran **INFOLEARN**
CORPORATE LEARNING SOLUTIONS

Prochaines formations informatiques à Clarens/Montreux :

- Dès le 5 mai : MS Excel
- Dès le 20 mai, Initiation à l'Informatique et
- 17 juin ou 17 juillet : Initiation à la Bureautique
- Dès le 3 juin : MS Word
- Dès le 3 juin,
- ou dès le 1^{er} septembre : Gestion de Stock
- Dès le 1^{er} septembre : Formation bureautique

Vous trouverez l'intégralité de notre offre de cours (IT, utilisateurs, web, CAO, gestion de projet, service management, télécoms, génie industriel, logiciels bancaires...) sur www.infolearn.com

N'hésitez pas à nous contacter au 021 331 15 30 ou à infolearn@altran.ch

BRUNO DAVID
Voyant Médium
Conseils aux particuliers - Voyance d'affaires
021 961 10 49



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens
Tél. 021 964 46 37
Fax 021 964 31 26

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage 24/24

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



GRISONI-ZAUGG SA

ROUTES • GÉNIE CIVIL • BÂTIMENTS • ENTREPRISE GÉNÉRALE

BULLE - VEVEY - DOMDIDIER



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT
COMPTABILITÉ / RÉVISION
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS
DE GESTION ET D'ORGANISATION

Plus de 15 ans d'expérience



Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

Tél. 021 961 11 46



Un problème
d'imprimés?

La solution... 

- Avenue Nestlé 13
- 1820 Montreux
- Tél. 021 966 81 00
- Fax 021 966 81 02
- info@ipress-sa.ch

la prise en mains de vos imprimés!

JOYEUSES FÊTES

de fin d'année à tous!

Une année s'achève à nouveau... si vite... belle ou mauvaise, riche ou pauvre, heureuse ou malheureuse, bref c'est le moment idéal pour faire le bilan, pour se plonger dans des réflexions diverses sur le but de la vie, de réfléchir sur un futur différent, meilleur moment pour lâcher un court instant prise aux difficultés quotidiennes rencontrées souvent alors que l'on ne s'y attendait pas, on aime ces instants de fin d'année où la frénésie semble s'apaiser et où l'on se promet que les erreurs passées ne se reproduiront pas dans les douze mois à venir. Tous les espoirs sont permis et c'est tant mieux!

Evidemment, il y a plein d'inconnues, mais la vie elle-même n'est-elle pas un grand point d'interrogation? Alors tant pis, allons-y gaiement et avec la certitude de réussir. Ces jours sont tellement beaux alors pourquoi l'espace d'un moment, à l'approche de la nouvelle année, nous ne pourrions pas ressentir la chaleur des uns et des autres, l'amour sans haine, bannir les différences et les frontières, se parler, se pardonner.

Essayons de mettre les soucis de côté et, de la joie il y en aura pour tout le monde. Il sera bien temps de les reprendre en janvier, en même temps que les bonnes résolutions de chaque début d'année.

Mais ayons tout de même une pensée pour tous ceux que le destin n'a pas épargnés et que l'approche des fêtes rend encore plus tristes et malheureux. Sachons, à défaut de grand cadeau, leur ouvrir notre cœur et leur prodiguer un peu de chaleur humaine.

A vous tous, chers annonceurs sans qui ce journal n'existerait pas, chères lectrices et lecteurs, jeunes et moins jeunes, Montreux Info-Ville vous souhaite une excellente année 2009 pleine de lumière, d'espérance et de joie. Que la santé et celle de vos proches, vous accompagne.

Rendez-vous au 1^{er} numéro 2009 nouvelle formule le 12 février!

Joyeuses Fêtes de fin d'Année

Jean-Claude Doriot, Editeur



Casino de Montreux

Votre rendez-vous gourmand
Le foie gras est roi

du lundi 1^{er} au dimanche 21 décembre

aux restaurants L'Entracte et Le Saxo

Restauration de 12h à 02h - Réservations au 021 962 83 83



Casino Barrière
Montreux

Un Festival de plaisirs

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 10 septembre 2008 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

Pour débiter, M. Salvatore Giannone, Président, désire rendre hommage à M. Gian-Marco Tempesta, décédé tragiquement cet été suite à un accident de moto. Afin d'honorer sa mémoire, l'assemblée est invitée à se lever afin de respecter une minute de silence.

M. Giannone tient ensuite à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée en l'élisant Président du Conseil. Il tient à dire que ce mandat lui tient à cœur et qu'il va tout faire pour honorer au mieux chacune de ses représentations.

Concernant la bonne marche des séances du Conseil, M. le Président souhaite que ces dernières se déroulent dans le respect et la bonne humeur.

Présences: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot, Municipal, Mmes Marcelle Bruecher, Barbara Lüdemann, Georgette Morisod, MM. Mario Di Sessa, Emmanuel Gétaz, Félix Glutz, Michel Granato, Bernard Gret, Daniel Guex, Marcel Lacroix, Olivier Mark, Pierre-Yves Nussbaum, Heinz Schoeneich, Domenico Silleri, Philippe Sonnard, Alexandre Suter, Enzo Verme, Claude Vidoz.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mlle Christel Stadelmann, MM. Patrick Grognez, Antonio Lombardo, Charles Meichtry.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2008

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. WOLFGANG MARTZ (RAD) DEMISSIONNAIRE:

Au cours de sa séance du jour à 19h30, les membres du Bureau électoral ont proclamé élue Mlle Coralie Dumoulin (rad).

Mlle Dumoulin prête serment devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Le Conseil prend acte de cette prestation de serment.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'EXAMEN DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION OU NON DE:

- 3.1. la motion de M. Emmanuel Gétaz «Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux

personnes âgées» (cette motion doit être traitée comme un postulat, car portant sur un objet de compétence municipale);

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Libérale: M. Alexandre Suter;

Membres: Mme Antoinette Groux MM. Stéphane Barbey, Edmond Chevalley, Emmanuel Gétaz, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, Edgar Schneider, Tille Gilbert, Bernard Tschopp, Philippe Sonnard.

- 3.2. de la motion de M. Jean-Pierre Buholzer «Sauvons le NED!» (cette motion doit être traitée comme un postulat, car portant sur un objet de compétence municipale)

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Socialiste: M. Guillaume Wicht;

Membres: Mmes Juliane Baumann, Karine Chevallier, MM. Peter Bon, Jean-Pierre Buholzer, Daniel Guex, Jean-Bernard Kammer, Ludwig Lemmenmeier, Pierre-André Spahn, Christian Vernier, Michel Zulauf.

M. Jean-Pierre Buholzer s'étonne de la transformation de sa motion en postulat et demande à la Municipalité quelle est la base juridique de cette décision.

D'autre part, M. Buholzer aurait souhaité être consulté et fait remarquer que toute la problématique du Ned relève de la motion et non du postulat quelque peu plus léger.

M. Pierre Salvi, Syndic, répond qu'il faut voir ici cette proposition comme une aide à la décision; sous-entendue l'analyse que la Municipalité fait de ce texte, l'amène à penser qu'il s'agit vraisemblablement plutôt d'un postulat. Il est évident qu'il appartiendra souverainement à la commission de se prononcer.

- 3.3. du postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre Commune

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Radicale: Mme Karine Chevallier;

Membres: MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Olivier Gfeller, Rolf Gosewinkel, Yanick Hess, Ahmad Jahangiri, Jean-Daniel Rochat, Alexandre Staeger, Henri Supply.

4. NOMINATION

- 4.1. de deux membres de la Commission de gestion, en remplacement de MM. Salvatore Giannone (udc) et Alexandre Suter (lib), démissionnaires

Mme la Présidente a reçu trois correspondances.

Au nom du groupe de l'udc, M. Patrick Millasson présente la candidature de Mme Zitat Ceretti.

Au nom du groupe libéral, M. Jean-Pierre Schmid présente la candidature de M. Rolf Gosewinkel.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Séance du 10 septembre 2008

C'est à mains levées et à l'unanimité que Mme Ceretti (udc) et M. Gosewinkel (lib) sont nommés membres de la commission de gestion.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant:

- a) Copie d'une lettre adressée à la Municipalité signée par M. Jean-Claude Doriot.
- b) Lettre signée par Mme Silvia Genoni concernant les livraisons par le camion Malbrunner à la Coop Pronto de l'avenue des Alpes.
- c) Démissions du Conseil communal de:
 - 1) M. Félix Glutz (udc);
 - 2) M. Marcel Lacroix (rad) nommé Chef du Service de la voirie et des espaces verts suite au départ à la retraite de M. Robert Magnenat.

Au nom du Conseil, M. le Président souhaite une bonne continuation à M. Glutz et plein succès à M. Lacroix dans ses nouvelles fonctions.

Ces deux conseillers seront remplacés lors d'une prochaine séance.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

- 6.1. relative à la reconnaissance de l'intérêt régional et garantie financière du projet Espace-musée Chaplin (par courrier)
- 5.2. sur l'état des travaux pour la transformation des locaux existants et l'extension des vestiaires du stade de Chailly, ainsi que la rénovation du terrain de jeu (à l'entrée de la salle)

Le Conseil prend acte de ces communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Quatre interpellations et une question ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 8.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Michel Bongard intitulée «De l'eau pour les cultures vivrières de l'Afrique de l'ouest» (rapp. M. Michel Zulauf, rapport de minorité M. Pierre Rochat)

Chacun ayant reçu ces rapports, il n'en est pas donné lecture.

La discussion ouverte.

M. Michel Bongard a pris note et acte du rapport de minorité rédigé par M. Pierre Rochat. Il désire apporter une information complémentaire: Lorsqu'il est fait mention du préavis qui avait été refusé (arrosage), ce n'est pas un argument mais une motivation. Quant aux dispositions de la Constitution vaudoise, sauf erreur de la part de M. Bongard, elles permettent aux Communes d'affecter une partie de leur budget à l'aide à d'autres pays.

Montreux se targue d'être une ville ouverte au monde. Nous avons investi de nombreux moyens pour un Centre de congrès et d'expositions: nous voulons attirer le monde entier.

Montreux, ville de culture: Ces jours, le Festival de Musique et cet été nous avons vécu un Festival de Jazz de plus. Et là, nous avons de très bons musiciens africains.

Montreux aussi, une terre attractive pour les fortunes de ce monde. Certaines gagnées peut-être en Afrique et probablement aussi au détriment des populations locales.

Est-ce que Montreux est une communauté solidaire? demande alors M. Bongard. Un simple coup de pouce pour un projet qui doit permettre aux gens du Burkina Faso de prospérer sur leurs terres. Voilà le sens de cette motion que M. Bongard invite à accepter.

Mme Jacqueline Pellet s'inscrit en faux contre deux aspects du rapport de minorité. Tout d'abord le premier point qui signale qu'il n'est pas opportun d'agir à plusieurs niveaux.

Mme Pellet rappelle que la misère, elle, ne choisit pas ses niveaux: elle peut être d'Etat, de région, de village ou même de personne. Nous pouvons nous aussi agir à plusieurs niveaux.

Mme Pellet s'inscrit également en faux contre le deuxième point qui est signalé dans le rapport de minorité. C'est-à-dire que nous devrions porter l'accent sur l'aide à notre population locale sans nous occuper des autres.

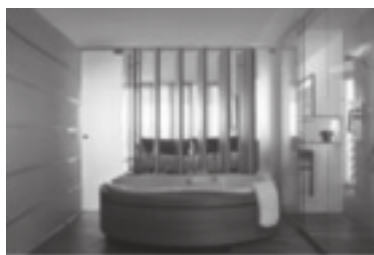
Mme Pellet dit «Oui» à l'aide à la population locale. Il ne s'agit pas de faire «à la place de». Il s'agit de faire «au plus» car nous pouvons nous le permettre. Les nantis que nous sommes ne doivent pas être des égoïstes repliés sur eux-mêmes.

M. Michel Posternak ne voudrait pas que l'assemblée se méprenne quant à son sentiment concernant la motion de M. Bongard. Comme sans doute la plupart d'entre nous, il est parfaitement conscient qu'ici en Suisse, nous sommes des privilégiés. En comparaison de la situation qui a cours dans les pays d'Afrique, et qu'une action concrète, manifestation de notre solidarité, est non seulement louable, mais même nécessaire. Encore faut-il prendre garde à la forme que devrait prendre toute aide au développement, comme l'avait très justement fait remarquer M. Wolfgang Martz en avril dernier, mais ce n'est pas le propos de M. Posternak d'aborder cette question ici. Revenant à la motion, il pense toutefois qu'en s'adressant au Conseil Communal de Montreux, son dépositaire frappe à la mauvaise porte. La principale objection de M. Posternak est en effet que, dans le respect des compétences de ce Conseil, telles que formulées dans la Constitution cantonale, la perception de l'impôt doit servir en priorité des investissements au profit de la population locale, et en particulier des plus défavorisés. Son sentiment est qu'il faut laisser l'initiative d'opérations comme celle-ci, d'une part à des institutions de niveau cantonal, voire fédéral, dont c'est la mission principale, et d'autre part à ceux qui, au niveau individuel, en ont les moyens matériels et logistiques. Et ils sont plus nombreux que l'on ne pourrait l'imaginer M. Posternak l'affirme.





WIDER
ébénisterie agencement menuiserie



Hôtel - restaurants
Agencements de magasins
Appartements - villas
Armoires - portes
Cuisines - bar
www.wider-sa.ch

WIDER SA MONTREUX
CH-1815 Clarens
Tél. 021 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

WIDER SA GENEVE
CH-1203 Genève
Tél. 022 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

WIDER SA MORGES
CH-1110 Morges
Tél. 021 804 99 66
morges@wider-sa.ch

JOURDAN & OCELLO

Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



Etude, conseil et réalisation



Electricité Sottas Sàrl

Rue du Mûrier 1, 1820 Montreux, 021 965 36 63



• PLÂTRERIE
• PEINTURE
• PAPIERS PEINTS

FASERO

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRE

A. TRAMACERE & FILS SARL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose

sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains



Atelier + Bureau:
Rte de Sonchaux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13



Matériel-Incendie S.A.

Route de Brent 1
1816-Chailly/Montreux
Tél. 021/657 57 10- Fax 021/653 62 55



ROCHAT-RENAUD SA

MAÇONNERIE • BÉTON ARMÉ • GÉNIE CIVIL

MONTREUX - ST-LÉGIER



**Chauffage
Sanitaire**

DUMAS-KESSLER SA

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY

Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch

En conséquence, il invite l'assemblée, en dépit des évidentes bonnes intentions de cette motion, de la refuser.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste soutient pleinement la motion de M. Bongard. Montreux, ville connue mondialement pour son Festival de Jazz mais pourquoi pas également pour sa solidarité avec le Burkina Faso. Montreux ville d'eau de par le lac, les rivières, les ruisseaux de nos montagnes, qui peut enfin investir dans un projet qui a d'autres préoccupations que le bétonnage.

Quoi de plus louable que d'affecter la somme de Fr. 120'000.— pour le financement d'un système de micro-irrigation afin que le peu d'eau de ce pays d'Afrique de l'Ouest puisse être utilisé au maximum pour faire progresser l'agriculture locale et aussi lutter contre la pauvreté et la famine.

La pauvreté existe également chez nous, diront certains. Certes, elle existe bel et bien mais le but de cette motion n'est pas d'opposer ici et ailleurs. Ce que Mme Gote veut dire est que ce petit geste financier de Fr. 120'000.— ne se fera pas au détriment des gens d'ici et que ce montant n'est qu'une petite goutte d'eau dans le budget à millions de la ville de Montreux.

Par conséquent, Mme Gote invite l'assemblée à soutenir la motion de M. Bongard.

M. Caleb Walther revient sur la Constitution vaudoise qui dit, s'il a bien compris: «en priorité» et non pas «exclusivement». Cela signifie donc qu'elle laisse une marge de manœuvre aux communes et Fr. 120'000.— c'est très peu, comparé à notre excellente situation financière. Il s'agit bien d'un investissement et des êtres humains, tout comme nous mais d'un autre horizon, vont en récolter les fruits ce qui justifie largement cet investissement très modique.

M. Jean-Pierre Buholzer a compris que l'aide au Burkina Faso tient au fait que l'on n'a pas voulu des stations de pompage. La misère existe bel et bien à Montreux et c'est là qu'il faut placer cette aide. M. Buholzer souhaite aider les plus démunis et il rappelle aussi la situation précaire des responsables des cartons du cœur.

M. Buholzer invite l'assemblée à faire preuve d'une politique de proximité.

M. Yves Mucha explique que son cœur hésite. Il félicite M. Bongard pour cette initiative mais, personnellement, M. Mucha doute. Même si son cœur balance pour cette motion, sa tête dit non. Il pense tout simplement qu'une telle initiative peut se faire sur le plan privé. Chacun a le droit de faire des dons dans des associations pour soutenir des projets comme celui décrit dans la motion de M. Bongard.

M. Mucha estime que ce n'est pas le rôle de la Commune de Montreux de soutenir une telle demande. Nous avons d'autres problèmes à résoudre sur place et laissons à chacun l'initiative de soutenir de tels projets.

M. Michel Zulauf rappelle que lors du développement de sa motion, M. Bongard avait évoqué la défense d'une cause noble. Il n'est pas aisé pour chacun et chacun d'entre-nous de se déterminer par rapport à une telle proposition qui s'inscrit différemment dans le sens de notre action politique.

M. Zulauf aimerait souligner que la mondialisation, tout comme notre planète, a deux hémisphères. Il y a effectivement des effets de la mondialisation dont les pays riches, d'Europe occidentale, profitent énormément et s'attellent à en profiter davantage. Il y a également ces relations Nord – Sud qui nécessitent de notre part, de chacune et de chacun d'entre-nous, une réflexion à moyen et long terme.

Quelle que soit la décision qui sera prise ce soir par le Conseil, M. Zulauf reste optimiste car il croit que dans cinq ou dix ans, il y aura

une évolution des mentalités qui fera que ceux qui se sont battus pour la motion Bongard auront effectivement jeté un pont en faveur de l'avenir.

M. Pierre Rochat, rapporteur de minorité, partage complètement le point de vue selon lequel il y a lieu de faire un certain nombre de choses dans ces domaines. Il croit tout de même qu'il faut aussi tenir compte du fait que ces opérations sont délicates et qu'il y a lieu de les faire dans un contexte général de personnes spécialisées pour apporter ce type d'aide.

Cela dit, M. Rochat rappelle que le SIGE a lui aussi été sollicité et cette question sera abordée dans le cadre du Conseil intercommunal. C'est à cet organisme de le faire déjà dans un premier temps puisque les questions d'eaux ne sont pas traitées dans le cadre de notre Conseil communal. Pour le reste, la DDC fait des efforts considérables. On peut bien sûr interpréter le texte de la Constitution mais cette dernière dit tout de même qu'il faut privilégier l'usage des deniers publics récoltés à Montreux pour la collectivité communale et ses besoins. Cela implique que les choix doivent être privilégiés.

M. Rochat saisit ici l'occasion de rappeler que si l'on baisse les impôts, cela laisse plus de marge aux gens pour faire un geste significatif dans ces domaines. Il rappelle ensuite qu'en l'occurrence, nous créerions un précédent parce qu'il pourrait bien se trouver qu'à chaque discorde sur un préavis, l'on se retrouve dans le type d'opération qu'a fait M. Bongard et créer un processus de distribution qui pourrait être tout à fait discutable.

Raisonnablement M. Rochat demande que nous soyons généreux quand il faut l'être. En l'occurrence, sincèrement et pour respecter les règles, M. Rochat invite l'assemblée à soutenir le rapport de minorité. M. Michel Zulauf informe que le SIGE a adhéré à un projet «Solidarité eau Suisse» qui ne va pas exactement dans le sens de la motion Bongard. Il est clair que si la situation financière du SIGE avait été aussi florissante que celle de notre commune, peut-être aurions-nous pu insister auprès de nos conseillers intercommunaux pour que ce financement soit assuré par le SIGE.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Michel Zulauf, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le comptage du vote étant très serré soit 29 OUI, 36 NON et 7 abstentions, le vote à l'appel nominal est demandé par M. Antonio Di Tria (art. 135 RCom).

Cette demande étant appuyée par plus de 9 conseillères et conseillers, M. le Président procède à l'appel nominal.

Ont voté OUI: Mmes et MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Michel Bongard, Francis Brülhart, Thierry Cantarini, Antonio Di Tria, Monia Ferreira, Prisca Gaillet, Olivier Gfeller, Denis Golaz, Irina Gote, André Groux, Antoinette Groux, Alain Hiltmann, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Jacques Lecoulter, Daniel Manzini, Madeleine Müller, Jacqueline Pellet, Gérald Perréaz, Balarajan Rasu, Julio Santiago, Henri Suppicy, Jean-Michel Talon, Dino Tarussio, Gilbert Tille, Caleb Walther, Eric Walther, Guillaume Wicht, Michel Zulauf.

Ont voté NON: Mmes et MM. Christian Allenbach, Juliane Baumann, Peter Bon, Alain Borlat, Jocelyne Bouquet, Jean-Pierre Buholzer, Zita Ceretti, Edmond Chevalley, Karine Chevallier, Yves Cornaro, Laurent Demartini, Coralie Dumoulin, Marie-Claire Fauconnier, Jean-Marc Forclaz, Grégoire Furrer, Bernard Gardiol, Francis Gonzalez, Rolf Gosewinkel, Carole Grangier, Claire-Lise Gudet, Nicolas Gudet, Yanick Hess, Maja Liew, Christian Mathez, Patrick Millasson, Yves Mucha, Catherine Panissod, Michel Posternak, Jean-Daniel Rochat, Pierre Rochat, Walter Schaublin,

Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider, Pierre-André Spahn, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Christian Vernier, Lionel Winkler.

Se sont abstenus: Mmes MM. Stéphane Barbey, Ludwig Lemmenmeier, Denis Michel, Alexandre Staeger, Christine Talos.

Après délibération, le Conseil communal de Montreux décide finalement par **38 NON, 34 OUI et 5 abstentions**:

de refuser la prise en considération de la motion de M. Michel Bongard intitulée «De l'eau pour les cultures vivrières de l'Afrique de l'ouest».

- 8.2. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale (rapp. M. Yves Laurent Kundert)

M. Michel Zulauf, sans vouloir se déterminer sur le fond de cette motion, se dit quelque peu étonné suite à la lecture du rapport de la commission. On y retrouve une terminologie qui avait été inaugurée, il y a bientôt une vingtaine d'années, par M. Frédy Alt, Syndic. Il disait que la Commune était une sorte d'entreprise qui doit être gouvernée selon des méthodes de société.

M. Zulauf trouve que ce mode de fonctionnement n'est guère d'actualité. On peut également lire dans ce rapport que le postulant rappelle que le Syndic est un patron à l'image du président du Conseil d'administration d'une société ou d'une entreprise.

M. Zulauf croit que si l'on lit les constitutions cantonales depuis 1803 jusqu'à nos jours, on ne pourra jamais assimiler une commune à une société dont le Syndic pourrait être identifié au patron. Cette motion peut être prise en considération par le Conseil mais cela ne va pas changer grand chose, d'autant plus que ce terme de gouvernance est d'une grande imprécision.

Il ne faut pas oublier que nous vivons dans une situation post-traumatique consécutive à l'affaire Doriot et M. Zulauf a l'impression que nous sommes prêts à marquer notre méfiance et nos doutes par toutes sortes d'initiatives à laquelle participe en particulier cette motion Rochat.

Dès lors, M. Zulauf s'abstiendra.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert donne lecture des conclusions.

Après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité:

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La bagarre des lâches c'est?

!un ns snoI

- 8.3. sur l'achat à la Fondation Ruchonnet 18 de l'ancienne cabane militaire de Bretaye sise sur la Commune d'Ollon pour le prix de Fr. 250'000.- et l'octroi d'un crédit de Fr. 230'000.- pour entreprendre les travaux de transformations de ce bâtiment (13/2008) (rapp.: M. Félix Glutz)

[...]

Après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité:

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir, pour le prix de CHF 250'000.- l'ancienne cabane militaire sise sur le bien-fonds no 3911 du cadastre de la commune d'Ollon, au lieu-dit «L'Aiguille» à Bretaye;
2. d'accorder un crédit de CHF 230'000.- pour entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment no a.i. 2663;
3. de couvrir ces montants par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 20 ans;
5. d'inscrire aux budgets 2009 et suivants les frais d'exploitation;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport à cette affaire.

- 8.4. sur le programme des manifestations à l'occasion du 50ème anniversaire de la Commune de Montreux en 2012 et l'octroi d'un crédit de Fr. 1'350'000.- affecté à leur (rapp.: M. Alain Borlat)

M. Daniel Manzini avait porté un regard très critique sur le montant de Fr. 1'350'000.-. Il disait dans le PV de notre précédente séance qu'il se réjouissait que la commission ait du génie afin que le projet devienne plus fédérateur tout en étant moins cher et plus dynamique.

A la lecture du rapport, M. Manzini n'a rien trouvé de moins cher mais qu'effectivement, les plaquettes ou certaines choses allaient être financées. Par contre, le montant demeure. Au niveau du dynamisme, aucune idée de génie donc M. Manzini reste sur sa faim et il s'opposera à ce montant qui équivaldrait à donner un blanc-seing à la Municipalité.

M. Yanick Hess tient à faire une remarque sur la forme. Au nom du groupe radical, il trouve fort regrettable que le groupe de Montreux Libre n'assume pas ses fonctions. Il est paradoxal de revendiquer un siège dans chaque commission et refuser d'en prendre la présidence si l'on ne veut pas suivre les propositions municipales. Heureusement que tous les autres groupes politiques montreusiens assument cette tâche qui peut parfois être fort lourde.

Toutefois, M. Hess remercie le groupe libéral qui, par l'intermédiaire de M. Borlat, en a assumé la présidence. S'il faut être d'accord avec un préavis municipal pour pouvoir le présider, nous risquons vite de nous retrouver sans personne pour diriger les débats et établir un rapport.

Merci à tous ceux et celles, quelles que soient leur conviction, d'assumer ce pourquoi les membres de cette assemblée ont été élus.

M. Alexandre Staeger tient à répondre à M. Hess et à lui préciser que la dernière fois que Montreux Libre a accepté une présidence alors que ses membres n'étaient pas tout à fait d'accord avec le préavis, ils se sont fait taper sur les doigts car ils avaient essayé d'avoir une position un peu neutre. Comme M. Gétaz assumait la présidence, il n'a pas déposé d'amendements lors de la séance de commission. Par contre, ces amendements ont été déposés lors de la séance du Conseil ce qui n'a pas été du goût de tout le monde.

Cependant, M. Staeger a entendu les propos de M. Hess et il assure l'assemblée que Montreux Libre sera très virulent la prochaine fois.

M. Jean-Pierre Buholzer désire que l'on ne fasse pas une fixation sur Montreux Libre. Rien n'empêche juridiquement de refuser une présidence. D'autre part, il demande à M. Hess d'essayer de ne pas généraliser: Ce n'est pas parce que cela s'est produit une fois, qu'une systématique va s'installer; donc à M. Hess d'être moins dogmatique.

M. Michel Zulauf, contrairement à M. Manzini, votera ce crédit. Il se rappelle qu'en 1987, il y a eu une grande fête organisée à Montreux pour les 25 ans du jumelage des communes des Planches et du Châtelard. Lors de cette manifestation, la population, les artistes en tout genre, les jeunes ont pu être amplement associés. Ce fût une grande fête et il y a bientôt vingt-ans, le Conseil communal s'était

Séance du 10 septembre 2008

plaint auprès de M. le Syndic Cevey d'un manque d'information des dépassements de crédit soit un certain manque de transparence.

M. Zulauf souhaite surtout que la plus grande transparence sur le plan financier soit de mise aujourd'hui. Dès maintenant, nous votons en quelque sorte une enveloppe budgétaire. Il serait stupide de demander à une quelconque institution d'émettre un avant-projet ou de faire une mise au concours. Il faut véritablement que les moyens les plus importants soient consentis afin que la fête soit grande.

Ce qui plaît également à M. Zulauf est l'annonce de la publication d'un livre sur Montreux. L'objectif, à en lire le préavis et le rapport de commission, est ambitieux. M. Zulauf souhaite que perdure cette ambition et que le service des archives de notre commune et sa directrice puissent travailler de près avec un historien ou une historienne qui seront compétents pour véritablement sortir un ouvrage qui satisfasse aux exigences du plus grand nombre.

M. Zulauf pense à une Montreusienne, Mme Liliane Despond, qui a déjà participé à de magnifiques études historiques. M. Zulauf espère que Mme et MM. le Municipaux seront diligents et qu'ils pourront véritablement frapper aux bonnes portes.

M. Pierre Rochat désire apporter une réponse à M. Staeger. Sur la question de la forme, il ne s'agit pas de dogmatisme. Il rappelle tout de même que le premier nommé d'une commission, l'est pour convoquer et mettre en route la séance. En fait, il peut très bien convenir d'établir un rapport de majorité ou de minorité en fonction des votes. Il n'est pas forcément désigné pour faire le rapport. M. Rochat est content que Montreux Libre ait pris note, ce qui ne veut pas forcément dire que ses représentants doivent faire preuve de plus d'agressivité à l'avenir. Simplement, il faut respecter les règles démocratiques. Dans le cas contraire, Montreux Libre ne siège pas.

M. Rochat en vient au fond du préavis. Il trouve que le contexte n'est pas tellement favorable à considérer qu'il faut dépenser plus d'un million pour une telle opération. Surtout, M. Rochat n'est pas attaché à l'anniversaire: on peut faire une jolie petite agape pour Fr. 200'000.— mais pas pour Fr. 1'300'000.—. Il est un peu dérangé que l'on fasse la fête parce qu'on décide de la faire. A son avis, il faut d'abord trouver un thème puis, le cas échéant, y mettre des moyens.

Comme M. Rochat sait que très peu vont refuser ce préavis, il invite la Municipalité à prendre les refus comme des encouragements à faire une belle manifestation.

M. Yves Mucha rejoint l'avis de M. Rochat au sens qu'il accueille très favorablement ce projet. Cependant, Montreux Libre pense qu'il y a un redimensionnement à faire.

Il est évident que ce 50^{ème} anniversaire ne doit être une sorte de réchauffé du 20^{ème}; deuxièmement, cela doit être une fête tout à fait populaire (bals, guinguettes), quelque chose de tout simple. Il n'y a pas besoin de dépenser Fr. 1'300'000.— pour cela.

Pour conclure, les membres de Montreux Libre sont très sceptiques et très retenus. Ils demandent à la Municipalité de revoir sa copie dans le sens de définir un projet un peu plus concret par rapport aux chiffres annoncés.

M. Olivier Gfeller dit aussi avoir quelques réticences vis-à-vis de cette proposition. On vote en une fois une somme énorme alors qu'il serait préférable de le faire en deux temps. Il faut d'abord demander un crédit pour étudier le projet, puis ensuite lorsque l'on aura du concret, on pourra voter une somme qui sera proportionnée à ce concret et justifiée de cette manière. Ce soir, le Conseil a l'impression de signer un chèque en blanc. Le flou subsiste dans le rapport de la commission.

M. Gfeller refusera ce préavis, non pas parce qu'il ne veut pas fêter l'événement mais parce qu'il n'est pas d'accord avec la démarche.

M. Jean-Marc Forclaz rejoint les arguments de M. Gfeller. La fête ne se décrète pas trois à quatre ans à l'avance: Elle se prépare dans les esprits et le moment venu, on trouvera des moyens pour faire quelque chose de bien.

M. Yanick Hess ne souscrit pas à l'idée de M. Gfeller de «*saucissonner*» le projet. Montreux vit surtout du tourisme et de la culture. Ayons un projet fédérateur pour que la Municipalité s'approche effectivement des sociétés locales, des associations de villages, etc... Oui, le montant est conséquent mais M. Hess a confiance en la Municipalité pour qu'elle arrive à faire un projet pour fêter dignement notre 50^{ème}. Il ne désire pas que nous attendions 100 ans pour faire quelque chose.

M. Michel Zulauf comprend les objections qui ont été émises. Cependant, on ne peut pas laisser passer une affirmation selon laquelle une telle manifestation ne se décide pas à l'avance. Au contraire, M. Zulauf ne voit aucune manifestation d'envergure qui n'ait pas été élaborée, pensée, bien avant qu'elle ait lieu. Il désire que M. Forclaz fasse attention à ce qu'il dit.

M. Jean-Marc Forclaz répond à M. Zulauf qu'il a mal compris. Il est très bien d'y penser maintenant. Mais de là à voter Fr. 1'300'000.— pour dans quelques années, nous avons encore un petit peu de temps pour débloquer les fonds. C'est le message qu'il voulait faire passer.

M. Daniel Manzini essaie de convaincre quelques conseillers de droite: Il y a là un magnifique point d'impôt à Fr. 800'000.— que l'on peut économetiser. Il faut sauter sur l'occasion et refuser des préavis qui sont très chers comme celui que nous allons voter ce soir.

M. Pierre Salvi, Syndic, remercie tous les intervenants. Ce préavis a été déposé car il était important pour la Municipalité de justifier aujourd'hui, soit quelques années avant ce 50^{ème} anniversaire, en posant la question au Conseil communal:

- Voulez-vous oui ou non qu'un ensemble d'événements soit mis sur pied, de sorte que la Municipalité puisse ensuite se mettre au travail et construire, en partenariat avec beaucoup d'intervenants, ce projet qui se veut multiple. Projet qui ne se veut pas l'expression d'une fête d'une demi-journée en un endroit; mais bien au contraire, une déclinaison d'un grand nombre d'interventions sur le territoire communal. En même temps que la mise à jour d'un document de référence qui retrace l'histoire de notre commune, d'autres événements et actions tournés vers la population auront lieu dans le but de prouver au travers de la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la fusion des communes des Planchettes et du Châtelard, de trouver une forme de cohésion, de rapprochement, de s'interroger sur le sens de cette fusion.

M. le Syndic affirme ensuite que la transparence est garantie. Il est très rare qu'au travers d'un préavis, la Municipalité propose de créer une commission municipale d'accompagnement dans laquelle elle intègre en particulier des représentants des groupes politiques du Conseil communal. Ces derniers vont accompagner en temps réel la démarche de construction qui validera les options, contrôlera l'engagement des dépenses, sera renseignée en temps réel sur les aspects de gestion, de choix et également de la finalité du contenu de ce projet.

Par ailleurs, M. le Syndic espère que le Conseil a bien compris qu'il ne s'agit pas, au contraire de ce qui s'était passé pour le 20^{ème} ou le 25^{ème} anniversaire, de focaliser sur un événement, mais bien au contraire d'afficher une palette de prestations ou d'occasions de rencontres sur notre sol communal.

S'il est vrai que la forme d'un tel préavis a de quoi surprendre car il s'apparente plus à un crédit cadre, c'est précisément parce que la Municipalité voulait savoir si le Conseil communal acceptait d'entrer



Vouilloz Claude-Alain

Case postale 410 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 20 47
Fax 021 944 50 19
Natel 079 436 66 19
info@piscinesph7.ch - www.piscinesph7.ch

Création, vente, construction, rénovation,
entretien et nettoyage de piscine,
biotope et jacuzzi • Arrosage



Perréaz Horticultrice-Paysagiste

Créations - Entretien

Rte de l'Arzillière 12

1822 Chernex

Tél. 021 981 28 02

Natel 078 824 19 16

r. koban

Z.I. La Foge C
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

**Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens**

Tél. 021 964 12 62
Fax 021 964 12 01
Mobile 079 623 69 62



**Housses
Sièges
Capotes
Pose pare-brise
Étanchéité
Toiles de balcon
Tente
Bâches**

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi

Conseillère en assurances
Tél. 021 925 28 27 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch



La mode au pluriel

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



Fiduciaire Charles Meichtry
Comptable
Contrôleur de gestion diplômé

**Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité**

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

alexursion sàrl

**Minibus, Taxibus, Midibus, Autocars,
Excursions, Transferts, Balades, Voyages**

*Petit et grand groupe, Génération 50plus,
Circuit des amoureux, Famille XXL,
Sorties Entreprise, Euro foot 2008*

Place des Planches 2
CH-1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 963 53 60
Fax 0041 (0)21963 53 61



www.alexursion.ch - info@alexursion.ch

TAXIService - Swissriviera

Appel gratuit 0800 963 963

Appel mobile 0041 (0)79 263 63 63

Taxi, Taxibus

Rail TAXI SBB CFF FFS
officiel

GARE MONTREUX



alexursion

Transport professionnel des personnes

www.alexursion.ch

TAXI Service

APPEL TUIT
0800 963 963

TRANSFERTS

TOUS LES PORTS

VIP AUTOCARS

LUXE CONFORT
Minibus - Midibus - Maxibus

CIRCUITS

BATEAU, VOL PRIVÉ
Formules personnalisées

TANDEM Service

SORTIES SANS SOUCIS
Sécurité & Discrétion

RENT Service

LOCATION ICULES
avec sans

ENVIE DE VOYAGES ?

Avec une expérience de plus de 30 ans, nos collaborateurs et nous apportons nos compétences pour un service consciencieux et de qualité, avec un soin tout particulier apporté aux détails et ce pour une clientèle exigeante.

Conseils, Vente de courses en taxi, transferts, excursions, événements, balades et voyages.

Service à la clientèle dans le secteur du transport professionnel des personnes.

L'organisation diverses offres de transports se répartie dans les secteurs suivants:

Taxi TaxiBus - Minibus -
Midibus - Limousines -
Autocars VIP - Cars -
Transferts - Logistique bagages - Location avec et sans chauffeur

VOYAGE Service

GROUPE, REPRISES
FAMILLES

LOGISTIC BAGAGES

NOUS NONS SOIN
de vos bagages

OFFRE SPÉCIALE

Excursion d'une journée pour vivre la féerie des différents Marchés de Noël à travers la Suisse et la France:

Marché de Noël de Einsiedeln 1 journée.....38. — par pers.

Marché de Noël de Strasbourg 1 journée.....49. — par pers.

Marché de Noël de Montreux 1 journée.....Tarif sur demande.

déplacement pour min. 12 personnes

Toujours à votre service

Place des Planches 2 1820 Montreux Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail: info@alexursion.ch

MITSUBISHI 4x4 – GÉNIALES TÊTES DE SÉRIE

1.9% Leasing. Offres top pour artisans & PME.

L200 Single Cab 4x4

2 portes, 2 sièges, benne 2.22 m, charge utile 1'005 kg (option 1'305 kg), poids remorquable 2'700 kg, 2.5 DID, 136-162 ch, filtre à particules en option, Easy Select 4x4, **CHF 32'700.-** où dès CHF 372.-/mens.*, Club Cab dès CHF 35'700.-



L200 Double Cab 4x4

4 portes, 5 sièges, benne 1.33 m, charge utile jusqu'à 915 kg, poids remorquable 2'700 kg, 2.5 DID, 136-162 ch, filtre à particules en option, Easy Select 4x4 ou Super Select 4x4, dès **CHF 37'700.-** où dès CHF 429.-/mens.*.

Pajero 4x4

3 ou 5 portes, 5 sièges, benne 1.33 m, charge utile jusqu'à 700 kg, poids remorquable 2'800 kg (3-Door) resp. 3'300 kg (5-Door), 3.2 DID, 160-170 ch, 381 Nm, filtre à particules diesel, Super Select 4x4, 5-Door Inform **CHF 49'900.-** où dès CHF 567.-/mens.*, 3-Door Inform **CHF 46'900.-** où dès CHF 533.-/mens.*.



Consommation normalisée:

Pajero 3.2 DID Diesel: 9.2 L/100 km, CO2 244 g/km, catégorie de rendement énergétique E. L200 2.5 DID Diesel: 8.6 L/100 km, CO2 228 g/km, catégorie de rendement énergétique E. Moyenne de tous les nouveaux véhicules en Suisse: CO2 204 g/km. Prix nets indicatifs recommandés, incl. 7.6% TVA.

www.mitsubishi-motors.ch

1.9%
LEASING

* **1.9% Leasing** du 1.10 au 31.12.2008 à l'immatriculation d'un Pajero ou L200 auprès d'un concessionnaire officiel (du stock). Durée du contrat 48 mois, intérêt annuel eff. 1.92%. Caution 5% du montant du financement ou au minimum CHF 1'000.-, casco complète obligatoire. Les exemples de leasing par mensualités se basent sur un paiement spécial de 15% du prix courant et une mobilité de 15'000 km/an. La MultiLease AG n'accorde aucun financement au cas où celui-ci pourrait entraîner un surendettement du contractant du Leasing.



MILLASSON AUTOMOBILES GARAGE DE LA PAIX

Rue de la Paix 8 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 55 63 - Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



Séance du 10 septembre 2008

en matière sur un tel projet dans cette forme. Si le Conseil ne le veut pas, c'est son choix le plus strict. Il ne faut alors pas attendre de la Municipalité qu'elle imagine trois, quatre ou cinq variantes consécutives de fêtes car elle ne saura pas sur quoi elle peut s'appuyer en dehors de ce qu'elle a entendu et pu apprécier dans le cadre des échanges de la commission.

Dernier point, il est évident que le débat ne porte pas sur la fiscalité de la commune. On n'oppose pas une dépense avec une éventuelle baisse d'un point d'impôt. M. le Syndic peut assurer l'assemblée que ce n'est vraiment pas le thème de la discussion de ce soir.

Pour le surplus, M. le Syndic, au nom de la Municipalité, encourage le Conseil à soutenir le préavis tel que présenté avec pour objectif de marquer cet événement et de rapprocher notre population disséminée dans grand nombre de villages. Ici, ce n'est pas coutume, c'est aussi au travers du processus que l'on va pouvoir atteindre les objectifs que la Municipalité s'est fixée.

M. Mucha, au nom du groupe de Montreux Libre, demande le vote à bulletins secrets, conformément à l'art. 136 Rccom afin d'éviter toutes les pressions partisans.

Cette demande étant soutenue par plus de 14 conseillères et conseillers, M. le Président demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

M. Alain Borlat, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide *par votation au scrutin secret*:

RÉSULTAT DU SCRUTIN:

Bulletins délivrés : 78	Bulletins valables : 78
Bulletins rentrés : 78	Bulletins blancs : 8
Bulletins nuls : 0	

OUI: 30 NON: 40

de refuser le préavis No 14/2008 sur le programme des manifestations à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux en 2012 et l'octroi d'un crédit de Fr. 1'350'000.- affecté à leur réalisation.

8.5. sur le projet de plan de quartier «Rue Gambetta & Rue du Port» (15/2008) (rapp. M. Olivier Gfeller, rapport de minorité R. Thomann)

M. Olivier Gfeller, président de la commission, tient à faire la déclaration suivante en préambule:

«En général, si notre Conseil se penche sur des questions où apparaît le mot rural, c'est qu'il s'agit d'un préavis qui concerne les hauts de la commune. Or, voici sans doute la dernière occasion de parler d'un bâtiment rural se trouvant à quelques mètres du lac.

Votre commission, deux séances durant, a étudié l'ensemble du préavis. Chacun reconnaissait la nécessité d'un nouveau plan de quartier. Il en va de l'intérêt général. Par contre, la question du maintien ou de la destruction du bâtiment rural AI 461 a suscité des discussions passion-

nées débouchant sur un vote serré et un rapport de minorité. Comme c'est sans doute ce qui ne manquera pas de se produire ce soir et comme ce point peut difficilement être séparé du reste du projet, nous allons d'ores et déjà aborder cette question, ce d'autant plus qu'afin de ne pas nous perdre, quelques affirmations du rapport de minorité me semblent nécessiter des correctifs rapides.

Selon les termes mêmes du rapport de minorité, la majorité «s'assiera allègrement» sur la loi et les droits des propriétaires. Rappelons qu'en ce qui concerne la loi, c'est justement sur une loi que repose notre argumentation, il s'agit de la Loi cantonale sur la protection de la nature des monuments et des sites. Le rapport de majorité le mentionne. Rappelons aussi des propos souvent entendus dans des partis autres que le mien : nous n'avons pas seulement des droits mais aussi des devoirs. C'est valable aussi pour les propriétaires, surtout s'ils possèdent un terrain sur lequel se trouvent des bâtiments classés.

Ce que la majorité de la commission a regretté tout au long de ses travaux, c'est le fait que la Municipalité n'a pas étudié la possibilité de maintenir ce bâtiment rural AI 461. C'est fort regrettable. Dès le début du travail de la commission, la Municipalité nous a annoncé qu'elle n'avait pas envisagé le maintien de ce bâtiment parce qu'il n'était classé qu'avec la note 4 alors que la maison villageoise conservée AI 464 était classée 3. On justifiait ainsi la différence de traitement des deux objets par leur classement différent. Or, lors de la deuxième séance, nous avons appris qu'en fait l'ancienne grange était elle aussi classée 3. Nous avons donc deux bâtiments classés 3 lors du dernier recensement. Le préavis prévoit que l'un va être maintenu et l'autre détruit, alors qu'ils constituent un ensemble contribuant à l'harmonie de la rue du Port.

Entre parenthèse, j'ai appris depuis la dernière séance de commission que pour chaque bâtiment classé il existait une fiche de recensement architectural. Que dit la fiche du bâtiment rural concerné? Les commissaires n'en ont pas eu connaissance.

Pourquoi n'a-t-on pas envisagé la conservation de cette construction en maintenant la même surface bâtie voire en l'augmentant afin que le propriétaire s'y retrouve? Simplement parce que c'était une option de départ que de laisser détruire ce bâtiment.

Contrairement à ce qu'affirme le rapport de minorité, le nouveau plan n'assure pas de fondu enchaîné à cet endroit. Si vous descendez la rue du Port vous vous rendez compte que c'est la pente douce du toit de cette grange qui assure une transition harmonieuse entre le Clarens urbain et le Clarens-village.

Plusieurs idées ont été émises quant à l'affectation future possible de cet objet, mais il est encore un peu tôt pour en décider. L'essentiel dans l'immédiat est de sauver ce témoignage de l'époque où le bétail buvait l'eau des fontaines de la rue du port. Nous ne pouvons nous permettre de voter la destruction d'un monument classé, alors qu'aucune piste n'a été étudiée pour le conserver.»

M. Rudolf Thomann, rédacteur du rapport de minorité, comprend que ce rural a un certain intérêt pour des personnes qui ont l'habitude de voir ces lieux depuis leur enfance. Il est vrai aussi que l'Etat lui donne la note 3 donc il n'est, sauf erreur, pas classé. Ces mêmes services de l'Etat disent en même temps que l'on peut le démolir parce qu'en le modifiant, en mettant des appartements, en installant des locaux industriels ou artisanaux, on le dénature. Donc l'Etat est tout à fait favorable au plan prévu par la Municipalité.

M. Thomann précise encore que ce rural est en très mauvais état et les frais de réparation seraient certainement conséquents. D'autre part, les commissaires du rapport de minorité sont certains que le plan de quartier est caduc. En effet, les distances, par rapport aux gabarits prévus le long de la rue Gambetta, façade Est de ce nouvel ensemble, sont absolument insuffisantes.

(suite à la page 21)

**POMPES FUNÈRES
DE LA RIVIERA**



A votre service
24h/24
avec respect
et discrétion



M. Carbonara Y. Scyboz
Une relation de confiance près de chez vous
Tél. 021 961 11 12
Lausanne - Lavaux - Riviera - Chablais
Membre Société Vaudoise de Crémation



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

Clin **d'oeil** aux commerçants de la **Grand'Rue**

**BEAULIEU
RESIDENCES
MONTREUX**

A VENDRE OU A LOUER

**LOCAUX
COMMERCIAUX
DE 1^{er} ORDRE
EN PLEIN CENTRE
DE MONTREUX**

GRAND-RUE 80

SURFACES: 650 m² DIVISIBLES

LIVRAISON: DÉCEMBRE 2008

RENSSEIGNEMENTS, VISITES:
021 960 20 20



**Les transformations
du magasin sont
terminées!!!**

Rainer Bätz - Opticien Diplômé

Tout en remerciant notre aimable clientèle de sa
patience et de son soutien, nous lui présentons nos

**Meilleurs vœux pour les fêtes
de fin d'année.**

Participez à notre tombola en remplissant votre bulletin
au magasin. **Chaque participant gagnera un prix!**

Un apéro sera offert le 15 janvier 2009 dès 17h00 au
magasin, lors de la remise des prix.

BIENVENUE AU RESTAURANT

LE MATARA

SUR LES QUAIS,
DIRECTEMENT AU BORD DU LAC

*

MARDI: POT AU FEU

MERCREDI: COQ AU VIN

JEUDI: CHOUROUTE GARNIE

**MOULES & HUÎTRES
CARTE DE L'HIVER**

*



RÉSERVATIONS AU 021-966 22 30



Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale,
une ludothèque, une vidéothèque, un cybercafé,
une école de musique et un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également
le siège européen de la Société Stryker Europe SA,
une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre,
un restaurant, une boutique de prêt à porter
ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

LONGCHAMP

GERARD DAREL

GEOX

Liberty

Grand-Rue 24 - Tél. 021 963 62 36

WIDER à Clarens: 60 ans et trois générations

Il y a 60 ans Willy Wider décida de vendre son entreprise de Saint-Gall afin de venir s'installer avec sa famille en Suisse Romande. C'est à Clarens à la rue du Lac 126, qu'ils élurent domicile.

Ne parlant pas un mot de français, les débuts furent difficiles. Par chance un client zurichois lui fournit suffisamment de tra-



vail. Il s'agissait alors de la fabrication de postes radios, des premières télévisions, des carcasses de fauteuils ainsi que des boîtiers de pendules neuchâteloises.

Au décès de son père en 1961, Waldimir Wider dû reprendre l'entreprise familiale. Le livre de compte de 1948 fait mention de l'achat d'un établi. Il coûtait alors Fr. 50.—. Pendant ce temps, le prix de l'heure d'un ouvrier était de Fr. 0.80.

L'entreprise Wider, ébenisterie et menuiserie, fabrique notamment des aménagements pour les particuliers et pour nombre de grandes sociétés régionales et internationales en réalisant leurs agencements au travers de décors et de meubles appropriés.

On été remercié pour leur fidélité au cours du repas du 60^e anniversaire; MM. Kurt Leuenberger et Hans Siegenthaler pour 38 ans de service, M. Herbert Dunnenberger pour 35 ans d'activité, MM. Maurice Pilloud et Urs Iten, 26 et 34 ans de bons services.

Alain Talon et Kai Rodel, qui ont fait leur apprentissage dans l'entreprise, ont 23 et 21 ans d'ancienneté et Frédéric Woeffray, 22 ans.

Aujourd'hui l'entreprise occupe 180 personnes. Entre les site de Montreux, Morges et Genève. Et comme aime à le rappeler André Wider: «afin de faire face à l'avenir, nos compétences sont très variées et reconnues. Notre présence sur le marché est très forte.» bg

Reflets de la Foire des Planches



Organisée par la société de développement de la vieille ville, la 230^e édition de la Foire des Planches, s'est tenue dans la moiteur de l'automne les 24, 25 et 26 octobre dernier. C'est sur la Rue du Pont, enfin rendue au public et à la circulation, après deux ans de travaux, que les badauds ont pu retrouver cette traditionnelle manifestation automnale.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture les caves et caveau purent ouvrir leurs portes. Et les échoppes vendre leurs saucisses et raclettes et autres. bg

Soirée du Yodleur club de Montreux



Le Yodleur club de Montreux organisait récemment sa soirée folklorique annuelle.

Depuis une dizaine d'année cette manifestation se déroule à la grande salle de Villeneuve. Très prisées par nombres de compatriotes d'outre Sarine le programme se présentait comme suit: Le Trio Champêtre l'Echo des Montagnes, et le Muuloegerli Trio. La soirée se termina par un bal emmené par The Devils Line Dancers. bg



Frioud Alfred

200 sortes de fromages

Spécialités: Le Maréchal et le Bon Vaudois

Rue de l'Eglise Catholique 9 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 25 22

Le traditionnel marché de Noël est ouvert depuis quelques jours et apparemment aux dires de certains marchands les effets de la crise économique ne se font pas sentir. En effet la météo aidant, la Grand-rue est toujours aussi fréquentée. Point de ralliement le village des bûcherons de la commune de Montreux situé à côté du débarcadère. Cette 14^e édition fermera ses portes le 28 décembre au soir. bg



Girardin
PÂTISSERIE

Votre confiseur pour vos Fêtes!

Av. Mayor-Vautier 1

1815 Clarens

Tél. 021 964 23 14

Tous nos plats à l'emporter - Banquets

Repas d'entreprises - Anniversaires

Karaoké, Disc-Jockey, Soirées spéciales

Rue du Torrent 4 - 1800 VEVEY

Natel: 078 637 10 21 - 078 897 18 62



IL ÉTAIT UNE FOIS À L'OUEST



Evoquer Clarens sur un peu plus d'une page tient de la gageure. Selon Olivier Mark, Président de l'Association des intérêts de Clarens (AIT), Cette entité représente 40% de la population de la commune. La Rue Gambetta, perpendiculaire à la Rue du lac, est l'artère principale qui dessert Montreux. En effet, plus de 10'000 véhicules y transitent quotidiennement. Durant le «jazz» ou le «Marché

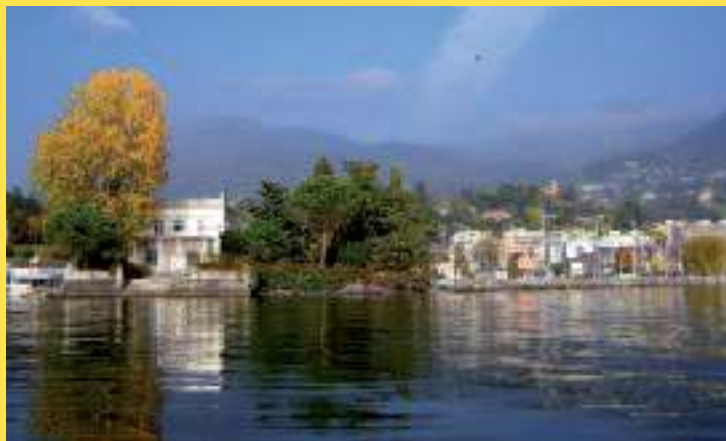
de Noël» on en compte trois fois plus! Les commerces y sont nombreux et prospères. Onze coiffeurs, neuf café bar ou restaurants. Club et sociétés sont bien représentées. Le bord du lac, bien que plus austère que le quai des Fleurs de Territet, reste plaisant à

parcourir. De magnifiques propriétés le jouxte. Un endroit fort apprécié est la plage du Pierrier. Elle sert à la bonne saison de lieu de ralliement pour la fête du 1^{er} août et de nombreuses personnes s'y donnent rendez-vous les chaudes soirées d'été.

Enfin un chantier de taille devrait voir le jour dans le courant de l'année prochaine. Le rehaussement de la salle omnisport du Pierrier. Il commencera à l'issue de la prochaine coupe de volley-ball. Un aménagement paysager et un parking sous-terrain y seront également.

Dressée comme un rempart devant le port du Basset, l'île Salagnon, d'une superficie d'environ 1300 mètres carrés, s'élève fièrement à une trentaine de mètres du rivages. C'est au tout début du 20^e siècle que les premiers travaux commencent. Nombres de propriétaires se succéderont au fil des ans, jusqu'en 1947, année où un riche Zurichois, Ernst Pflüger se rend acquéreur. Aujourd'hui, la maison est la résidence secondaire de son fils, Ernst Bernhard

B. Gorgerat



**Prochainement:
le village des Planches**



Gambetta
PHARMACIE

DR. A. SARRAF

Rue des Vergers 11
1815 CLARENS

Tél. 021 964 47 97
Fax 021 964 81 85



Coiffure
Look 2000

Antonella Mammarella-Giannetti
Av. des Alpes 62
1820 Montreux
Tél. 021 963 42 50



onyxnautic sa

1815 Clarens - Tél. +41 21 964 43 00 - www.onyxnautic.ch



RESTAURANT - PIZZERIA - CAFÉ
1815 Clarens - 021 964 56 18



**CHANTIER NAVAL
DU BASSET** Sàrl
Hivernage - Entretien
CHEVALLAY Pierre-Yves
Rue du Lac 139 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 46 06



Anne-Marie Coiffure
Dames - Messieurs - Enfants
AVS bienvenus
1815 Clarens - Tél. 021 964 53 31



Kiosque Salagnon
Rosemarie Busso
Rue du Lac 64 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 52 57

L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE CLARENS

42 ans, horticulteur, père de deux enfants, Olivier Mark habite à Clarens. Il est conseiller communal Libéral-Radical à Montreux. Président de l'association des intérêts de Clarens depuis quelques années Olivier Mark envisage sa fonction comme suit: *«Nous défendons les intérêts du village au sein de la commune de Montreux. La défense d'une urbanisation raisonnable et harmonieuse est une de nos priorités. D'une part, nous incitons la commune à réaliser des projets d'intérêt public. D'autre part, nous nous opposons aux concepts qui menacent la qualité de vie dans le village. Cela en vaut la peine: un tiers de la population montreuusienne vit à Clarens! Vous aimeriez mieux nous connaître? L'Assemblée générale, se tiendra le 15 mai au collège de la Gare à Clarens.»*

Association des intérêts de Clarens - Case postale 10 - 1815 Clarens - 079 210 37 40



M. Olivier Mark, président de l'Association des Intérêts de Clarens

18 au Gault et Millau et une étoile au Michelin



Quel est le site le plus merveilleux au bord du Lac Léman? Après avoir pris votre repas au restaurant l'Ermitage, vous serez à même de répondre à cette question si vous vous y rendez. Le Chef Etienne Krebs, 18 au Gault et Millau depuis une dizaine d'années, se fera un plaisir de vous servir l'une de ses spécialités.

La terrasse et le jardin en bord de lac sont avenant.

Magnifiquement centré, à Clarens l'Ermitage se trouve directement au bord du lac, à quelques encablures du Pierrier.



MEMENTO

Cette fin d'année voit se dérouler un certain nombre de manifestations dans l'ensemble des villages de la commune. Par manque de place, nous citons celles que l'on a bien voulu nous transmettre. Nous reviendrons en image dans une prochaine édition.

Ce samedi le Chœur d'Hommes de Chermex, La Jeune Harmonie, fêtera ses 100 ans. Un concert classique aura lieu à l'Auditorium Stravinski à 20 h 15.

Coiffure Finesse

Av. de Chillon 71 - 1820 Territet
Tél. 021 963 14 49

Dernier concert de l'Avent

Le dernier des concerts de l'Avent aura lieu à l'église St-Vincent, le 19 décembre. Au programme: le bœuf et l'âne de la crèche. Il s'agit d'un spectacle musical. L'entrée est libre et une collecte sera faite à la sortie.



LUNETTERIE DE VILLENEUVE
Grand-Rue 12 - Tél. 021 968 31 30

MULLER
MONTREUX - Grand-Rue 2 - Tél. 021 963 38 23

LUNETTERIE DE BEX
Rue Centrale 27 - Tél. 024 463 43 43

Participez à notre tombola
et gagnez
de nombreux lots!

CONCOURS

Tirage au sort
le 3 janvier 2009.

Un apéro sera offert à tous lors de la remise des prix le 15 janvier 2009
dès 17h00 au magasin à Montreux. Chaque participant gagnera un prix!

Liste des prix disponible dès le 15 décembre 2008 aux magasins.

Coupon à découper s.v.p. et à déposer dans l'un de nos trois magasins.

Nom: _____ Prénom: _____
Rue: _____ Tél.: _____
NP: _____ Localité: _____

60 ans



WIDER

ébénisterie agencement menuiserie

60 ans

Clin **d'oeil** aux commerçants de la **Grand'Rue**

Vos solutions immobilières

PUBLIAZ

GERANCE & COURTAGE

Grand-Rue 114
1820 MONTREUX
+41 21 966 00 66
www.publiaz.com



Grand-Rue 98
1820 Montreux
Tél. 021 962 70 50

www.cgs-immobilier.ch

**ACHAT
VENTE
ESTIMATION**



Lausanne La Tour-de-Peilz Châtel-St-Denis Fribourg Monthey

Orient time
Orient time
cuisine libanaise - traiteur

**Le Festival des mets libanais
au cœur de Montreux !**



**Chawarma - Falafel
Mezzé chaud et froid
Pâtisseries libanaises**

OUVERT 7/7 dès 10h00

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux
Tél. : 021 961 23 76
Fax traiteur : 021 963 19 23
leparadise@bluewin.ch

www.paradise-montreux.ch



BLACK PEARL

Bar - Club

Grand-Rue 92
CH-1820 MONTREUX
Tél. +41 (0)21 963 52 88
contact@leblackpearl.com
www.leblackpearl.com



La Rouvenaz

*Spécialités italiennes
&
Fruits de mer*

La Vinoteca

*Bar à Vins
021 963 27 37*

Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse
Tél. +41 21 963 27 36 - Fax : +41 21 963 43 94
E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



Point de rencontre
de la clientèle internationale
et des Montreusiens

*Ouvert tous les jours
di à je 17h à 2h - ve et sa 17h à 3h*

Fairmont
LE MONTREUX PALACE
MONTREUX, SWITZERLAND

Grand-Rue 100, Montreux
www.fairmont.com/montreux
Tél. 021 962 12 12 - Fax 021 962 17 17



Restaurant
Pizzeria
Chez Gloria



Poissons - Fruits de Mer
Pâtes fraîches
Mets de Brasserie
Avenue des Alpes 8
1820 Montreux
Tél. 021 963 63 83
lesquatresaisons@bluewin.ch




Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

Menus de Fêtes
(Nouvel An, 30, 31, 1, 2, 3...)

Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne ou Chinoise
Gambas

Chez Ricardo et Albina
Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



Rue Industrielle 30 B - 1820 Montreux
Tél. 021/963-25-70
Ouvert de 17h à 24h - Fermé le Dimanche



Ouvert 7/7

Rue du Marché 23 - 1820 Montreux
Tél. 021/963-90-00
Site : opuscafe.ch



Spécialités
de fromages
mets du terroir

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
Sacre-du-Printemps 21
CH-1815 Tavel/Clarens

Tél 021/964 77 66
Fax 021/964 77 91

Case postale 88 - 1816 Chailly

**VOTRE SOIREE
DE REVE**
à

L'ALCAZAR Territet-Montreux

Mariages, soirées
de sociétés, etc.

Renseignements :
Dad Régné - Tél. 021/320 73 56
Rue de Bourg 29 - Lausanne



Café Restaurant de La Couronne

**LA CUISINE
AU FIL DES SAISONS**

Vincent Blanc
Cuisinier

Plat du jour
Fr. 18.50.-
Café compris

FERME DIMANCHE ET LUNDI
Tél./Fax : 021/963 68 65
INFO@COURONNE-VD.CH

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

**GRILLADES DE POISSONS
SPAGHETTI AUX FRUITS DE MER
MOULES MARINIÈRE**

Fermé le mercredi

Restaurant-Pizzeria La Gondola
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36



Restaurant Pizzeria
de la Couronne
SPECIALITES ITALIENNES
salle pour banquet
de 11 h 30 à 14 h 30 / 18 h à 24 h
Av. des Alpes 102
CH - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28

GRAND BAL DU RÉVEILLON

MERCREDI 31 DÉCEMBRE 2008
SALON PANORAMIQUE, DÈS 20H



SOIRÉE DANSANTE
animée par le groupe UFO

Coupe de Champagne Moët & Chandon Brut Impérial

*Tartare de saumon au citron vert et salsa de mangue
en amuse bouche*

*Foie gras de canard mi-cuit, chutney d'abricots confits
Brioche tiède aux raisins de Corinthe*

*Montgolfière de noix Saint-Jacques
parfumée à l'huile de truffe*

*Filet mignon de veau sur une crème légère
Croustillant de pomme de terre et jeunes pousses de légumes
au thym*

*Fondant de chocolat noir et au lait,
Marmelade d'agrumes confits à la mandarine*

Café, mignardises

*Sublino Blanc, Chablais AOC Henri Badoux
La Perle Noire, Valais Domaine du Mont d'Or*



Casino Barrière
Montreux

Rue du Théâtre 9 - 1820 Montreux
Tél. 021 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

Fr. 220.- par pers.
TOUT COMPRIS
(vins et eaux minérales)

Réservation au 021 962 83 83

La Page MIV

Montreux Info-Ville

Nouveau: Outlander 4x4

Déjà dès CHF 36'950.-



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.



www.mitsubishi-motors.ch

DANIEL SALLIN DESIGN



- CRÉATIONS
- TABLEAUX SUR TOILE
- RÉALISATION SUR COMMANDE

TRAVAIL SAINT-IMIER • MONTEUX
RUE DU VUAGNARD 1 • 1820 MONTREUX
Tél. 021 962 18 08 • PORTABLE 079 206 34 60
www.dsdesign.ch

Prêt-à-Porter
Avenue du Casino 42

Montreux

Lingerie
Avenue du Casino 36

Joëlle Boutique



FIDUCIAIRE

FIDEXPERT

CONSEIL GLOBAL

RUE DU COLLÈGE 26 - 1815 CLARENS
Tél. 00 41 21 989 82 70
Fax 00 41 21 989 82 79



Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A.

Place St-François 11
1003 LAUSANNE
Tél.: 021 342 50 34

Internet : www.aitv.ch E-mail : info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE
Général-Guisan 34 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Inspection TV / Réhabilitation
Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 977 91 00 - Fax 021 977 91 01



Av. du Casino 33
Tour d'Ivoire
1820 Montreux
Tél. 021 965 40 00

**GERANCE
ADMINISTRATION
PROPERTY MANAGEMENT**

www.cgs-immo-management.ch



"Chez Gloria"

Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
Tél. 021 963 25 70

Lundi: fermé
Mardi-Vendredi: 16h-24h
Samedi: 9h-24h
Dimanche: 9h-15h

**Cuisine ouverte
jusqu'à 23h.**

Séance du 10 septembre 2008

De plus, les jardins envisagés entre la façade Est et la rue du Port, seraient détruits ou inexistants. Si cet amendement est accepté, nous allons certainement vers une nouvelle étude de ce plan de quartier. Cela prendra beaucoup de temps et il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas seuls à décider pour ce plan de quartier. Il y a un propriétaire qui a aussi ses intérêts.

Comme il est en note 3, sauf autre affirmation, on ne peut pas tout simplement détruire son bâtiment. Il aurait par ailleurs des possibilités de demander des indemnités.

M. Thomann, au nom de la minorité, relève que la situation de ce terrain est excellente par rapport à la circulation, les écoles et la gare. Il serait donc dommage de ne pas adopter ce plan de quartier. Un commissaire a suggéré que la commune achète cette parcelle pour y faire un parc. M. Thomann pense que ce n'est véritablement pas le meilleur endroit pour cela.

Les commissaires de minorité estiment donc que ce plan partiel est parfaitement bien étudié et ils pensent que la transition de la zone urbaine en zone de village est tout à fait bien trouvée.

Pour les raisons qu'il vient d'évoquer ainsi que celles qui sont mentionnées dans le rapport de minorité, M. Thomann invite le Conseil de refuser l'amendement de l'art. 9 qui vise à maintenir ce rural et d'accepter les conclusions du préavis municipal.

[...]

- Article 9 (Bâtiments conservés ou maintenus)

La maison villageoise No AI 464 et le rural No AI 461 sont conservés. La villa No 448 peut être maintenue, transformée ou reconstruite. En cas de démolition volontaire (sauf No AI 464 et 461) ou accidentelle, la reconstruction est autorisée dans les mêmes implantations et gabarits généraux. L'article 8 est applicable.

Suppression du deuxième paragraphe.

La parole n'est pas demandée.

Dans un premier temps, le Conseil accepte cet amendement par 35 OUI, 27 NON et 8 abstentions avec plusieurs recomptages des scrutateurs.

Vu le flou régnant, M. Michel Bongard demande le vote par appel nominal conformément à l'art. 135 RCcom.

Cette demande étant soutenue par plus de 10 conseillères et conseillers, M. le Président procède à un nouveau vote par appel nominal.

Ont voté OUI: Mmes et MM. Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Michel Bongard, Jocelyne Bouquet, Francis Brühlhart, Jean-Pierre Buholzer, Antonio Di Tria, Monia Ferreira, Grégoire Furrer, Prisca Gaillet, Olivier Gfeller, Irina Gote, Claire-Lise Gudet, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Jacques Lecoultré, Ludwig Lemmenmeier, Maja Liew, Daniel Manzini, Denis Michel, Yves Mucha, Jacqueline Pellet, Balarajan Rasu, Alexandre Staeger, Henri Supplicy, Jean-Michel Talon, Christine Talos, Gilbert Tille, Caleb Walther, Eric Walther, Guillaume Wicht, Michel Zulauf.

Ont voté NON: Mmes et MM. Stéphane Barbey, Juliane Baumann, Peter Bon, Alain Borlat, Thierry Cantarini, Zita Ceretti, Edmond Chevalley, Karine Chevallier, Yves Cornaro, Laurent Demartini, Coralie Dumoulin, Marie-Claire Fauconnier, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gardiol, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Rolf Gosewinkel, Carole Grangier, André Groux, Antoinette Groux, Nicolas Gudet, Yanik Hess, Christian Mathez, Patrick Millasson, Catherine Panissod, Gérald Perréaz, Michel Posternak, Pierre Rochat, Julio Santiago, Pierre-André Spahn, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Christian Vernier, Lionel Winkler.

Se sont abstenus: Mme et MM. Christian Allenbach, Alain Hiltmann, Madeleine Müller, Jean-Daniel Rochat, Walter Schaublin, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider, Dino Tarussio.

M. le Président demande 10 minutes d'interruption de séance afin de vérifier le vote.



Willy Comte Sàrl
Olivier Mouron succ.

Génie Civil - Maçonnerie
Intervention 24h sur 24h.

Tél. 021 964 63 42
Fax 021 981 23 06

Natel 079 358 37 20
willycomte@bluewin.ch



Établissement médico-social
et appartements protégés.

Sur la Riviera vaudoise.
Une oasis de calme et de confort.

Av. de Collonge 9 • 1820 Territet-Veytaux
Tél. 021 962 44 11 • Fax 021 962 44 22

UNIQUE EN SUISSE

TOUZEAU
Arts de la Table

Les plus belles
listes de mariage



MONTREUX
Av. du Casino 28
021 966 30 10
www.touzeau.com

Séance du 10 septembre 2008

Finalement l'amendement de l'art. 9 est accepté par 35 OUI, 34 NON et 8 abstentions.

[...]

M. Olivier Gfeller, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide par 39 OUI, 32 NON et 3 abstentions:

1. d'adopter le projet de plan de quartier «Rue Gambetta Et Rue du Port» à Clarens, tel qu'amendé et son règlement, soumis à l'enquête publique du 31 août au 1^{er} octobre 2007;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique et de lever ces dernières;
3. de proposer au Département d'approuver préalablement le plan de quartier «Rue Gambetta Et Rue du Port» tel qu'amendé et son règlement, selon la procédure prévue par les articles 61 et 61 a) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC);
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de plan de quartier «Rue Gambetta Et Rue du Port» tel qu'amendé.

M. Pierre Salvi conséquemment à l'adoption de l'amendement de l'art. 5, informe que la Municipalité désire faire usage de son droit qui apparaît à l'art. 143 soit de demander un délai de réflexion d'une semaine pour savoir si oui ou non elle retire cette proposition.

- 8.6. relatif aux pétitions, d'une part de Mme Geneviève et M. Eric Aerni, invitant la Municipalité à réaliser des cantines scolaires destinées à recevoir, pour les repas de midi, les enfants en âge de scolarité obligatoire scolarisés sur la Commune de Montreux, d'autre part de Mmes Francine Koch et Nathalie Genton-Muller et consorts: «Pour un accueil écoliers en cycle primaire, quelles solutions?», ainsi qu'au postulat de M. Christian Bécherraz, demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des horaires harmonisés à l'école enfantine et primaire et un accueil parascolaire permettant à qui le désire "école à journée continue" (16/2008) (rapp. M. Bernard Gardiol)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole quant à la discussion générale n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture de l'amendement aux conclusions de la commission:

de prendre acte que le présent rapport répond aux pétitions, d'une part de Mme Geneviève et M. Eric Aerni, prise en considération le 23 juin 2004, d'autre part de Mmes Francine Koch et Nathalie Genton-Muller et consorts, prise en considération le 31 août 2005.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil accepte cet amendement avec quelques voix contraires et abstentions.

M. Bernard Gardiol, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques abstentions:

de prendre acte que le présent rapport répond aux pétitions, d'une part de Mme Geneviève et M. Eric Aerni, prise en considération le 23 juin 2004, d'autre part de Mmes Francine Koch et Nathalie Genton-Muller et consorts, prise en considération le 31 août 2005.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1. relatif à l'initiative populaire «Sauvez Montreux 2» (18/2008).

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc précise qu'à ce stade le Conseil n'a à se prononcer que sur la validité de l'initiative. Si le Conseil la déclare valable, il restera libre de combattre ensuite. Il faut peut-être le rappeler parce que le préavis semble parfois entretenir cette confusion:

«[...] l'on peut d'ailleurs des demander s'il est convenable et judicieux que le Conseil communal, en acceptant d'instituer un référendum obligatoire, abandonne la prérogative qui est actuellement la sienne de pouvoir décider de cas en cas s'il veut soumettre une de ses décisions à un référendum populaire?»

Bien sûr, on peut se poser la question, mais cela est sans rapport avec la question qui nous est posée à savoir celle de la validité de l'initiative.

M. Blanc revient donc à la question posée!

Il notera tout d'abord que, dans la première partie, il est dit que l'initiative est inexécutable, ce qui est une cause de nullité, et que dans l'avis de droit, on affirme le contraire.

«En l'espèce [...], il n'y a pas d'impossibilité portant atteinte au caractère exécutable de cette initiative.»

Pour juger de la validité de l'initiative, l'avis de droit, tout au moins la version reprise dans le préavis, constitue sans doute une bonne base de discussion, mais une base de discussion seulement.

En effet, pour M. Blanc, celui-ci contient des affirmations contestables:

Par exemple, on soutient que l'initiative est nulle parce qu'elle est conçue en termes généraux, alors que, comme elle vise la modification d'un règlement, elle doit être présentée sous forme d'un projet rédigé de toute pièce.

En fait, on pourrait aussi soutenir qu'elle demande un nouveau règlement, auquel cas elle peut effectivement être conçue qu'en termes généraux.

Ce motif d'annulation paraît donc contestable. La commission ferait donc bien d'étudier la question de près.

Bref, vous l'aurez compris, M. Blanc a quelques doutes quant à la décision proposée.

M. Alexandre Staeger, est favorable à l'initiative sur le plan politique, elle ne va pas sans poser quelques problèmes juridiques. A cet égard, l'avis de droit accompagnant le préavis est suffisamment bien construit et complet pour s'en rendre compte aisément.

Cela dit, il souffre de l'une ou l'autre petite lacune qu'il convient de combler avant ou lors du travail en commission. En effet, le préavis expose parfaitement en quoi l'initiative ne remplit pas les conditions de forme requises par la LEDP en tant que son objet concerne la modification d'un règlement.

Séance du 10 septembre 2008

Or la deuxième phrase de l'article 106c al. 1 LEDP ouvre la possibilité de la rédaction en termes généraux pour les initiatives ayant pour objet l'adoption d'un nouveau règlement. Et le préavis n'explique pas en quoi l'initiative ne pourrait pas viser un tel objet. Pourquoi donc ne serait-il pas possible de prévoir un référendum populaire obligatoire de rang communal à propos des décisions d'adoption de plan d'affectation ou de quartier en créant un nouveau règlement?

M. Staeger rappelle qu'en cas de doute, qu'au cas où plusieurs interprétations sont possibles, c'est la plus favorable au peuple, donc à l'initiative, qu'il faut retenir, sauf si une telle interprétation a pour effet de dénaturer le texte de l'initiative.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Libérale: M. Pierre Rochat

Membres: Mmes Irina Gote, Maja Liew, MM. Olivier Blanc, Peter Bon, Bernard Gardiol, Yanick Hess, Anthony Huys, Alexandre Staeger, Henri Supplicy, Guillaume Wicht.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 10.1. relatif à l'introduction d'un chéquier activités et réponse à la motion de Mme Jacqueline Pellet «Pour favoriser l'accès des plus modestes à la culture: introduisons le chéquier culturel» (N° 20/2008)

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence Socialiste: M. Olivier Gfeller

Membres: Mmes Juliane Baumann, Marie-Claire Fauconnier, Barbara Lüdemann, Madeleine Müller, Jacqueline Pellet MM. Jean-Pierre Buholzer, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Pierre-André Spahn, Alexandre Suter.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

- 11.1. relatif à la motion de M. Olivier Gfeller «demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune» (19/2008)

[...]

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence des Verts: M. Ludwig Lemmemeier;

Membres: Mmes Coralie Dumoulin, Catherine Panissod, MM. Yves Cornaro, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Philippe Sonnard.

12. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULAT SUIVANTS:

- 12.1. motion de M. Pierre-André Spahn «Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des municipaux»

M. Pierre-André Spahn donne lecture de sa motion:

«L'affaire qui a ébranlé notre commune ces derniers mois a mis en évidence quelques lacunes dans le règlement fixant le droit à la retraite de nos municipaux.

En effet, si ce dernier précise les conditions donnant droit à une rente, il ne détermine aucun «code éthique» pour son obtention.

Or il est nécessaire qu'une rente payée, via le budget communal, par les contribuables à nos municipaux retraités, soit versée à des personnes qui ont accompli leur mandat en respectant le serment prêté lors de leur entrée en fonction.

Pour rappel ce serment fixe, ce qui est d'ailleurs valable également pour les conseillers communaux, un certain nombre d'obligations, dont je ne citerai que la fin, à savoir:

... de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Et pour les membres de la Municipalité il est rajouté:

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

A mon sens, il est clair que le droit à cette rente, qui ne rentre dans aucun cadre légal, ne doit être entaché d'aucune faute grave en relation avec la fonction exercée.

A toute fin utile je précise que je ne remets nullement en cause l'octroi de cette rente mais elle ne doit être accordée que sous certaines conditions.

Je demande à la Municipalité de modifier le règlement en vigueur en fixant expressément des conditions cadres, liées à l'éthique et au respect des lois, pour fonder le droit à l'obtention de cette rente.



GENERALI

Generali Assurances - Agence générale de la Riviera et du Chablais vaudois

Michel Wieser - Agent général - Brevet fédéral en assurances

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. +41 21 963 49 41 - Fax +41 21 963 04 22

Ligne directe +41 21 966 30 49 - Mobile +41 78 685 47 80

E-mail: michel.wieser@generali.ch - Internet: www.generali.ch

ARTISANS

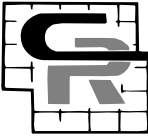
GARAGES

TECHNIQUE-TRAVAUX-CONCIERGERIE
Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

Grand

multiService

François Grand
Tél. 021 965 34 34
Fax 021 965 34 30
Natel 079 447 45 35
fgrand@grandmultiservice.ch



CARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



D.D.Café

Vous prête Gratuitement Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café
Rue Almé Steinlen 5
1800 Vevey
tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!

Informatique



Dépannage
Installation
Vente matériel
Spécialiste Crésus

Tous travaux informatiques
privés et entreprises

TechLine
1815 Clarens - Tél. : 021 964 83 07
www.techline.ch - info@techline.ch



Millass
Mitsubishi

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire sur la Riviera



Génial à tout point de vue.



VITRERIE M. PAGÈS SÀRL
24 h / 24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

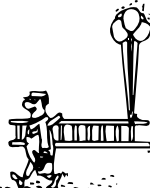
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE NASTASI
Maîtrise + fédérale
1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



VELO ELECTRIQUE Watt-World

La solution d'avenir, propre et silencieux.



Un test vous convaincra !

M.DOUSSE - CYCLES-MOTOS
Rue de l'Eglise-Catholique 7 - 1820 Montreux
Tél./Fax 021 963 24 35



TECHNI PEINTURE

Ezio Lamacchia
Plâtrerie - Peinture
Papiers peints
Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



TARONI Sàrl

SERRURERIE & CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE
VERRIÈRES - VÉRANDAS
PORTES DE GARAGES
ESCALIERS

Zone Industrielle de la Rotte - 1816 Chailly
Case postale 1608 - 1820 Montreux
Tél. 0041 (0)21 964 10 81
Fax 0041 (0)21 964 72 67

pneus - Jantes

pneu service



Fernando Sousa

• Montage et équilibrage amortisseurs
• Echappements • Freins • Accessoires

www.pneuservicefernando.ch

Av. Vinet 16 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 65 69
Fax 021 964 55 75 - 079 627 86 13

Séance du 10 septembre 2008

Je me permets de proposer à notre assemblée de transmettre cette motion directement à la Municipalité, conformément à l'article 77 alinéa 2 b de notre règlement, pour étude et rapport afin que nous puissions adopter, au plus vite, les modifications demandées.

Merci!»

M. Olivier Gfeller pense qu'il y a deux dangers inhérents à cette motion soit un climat émotionnel et la précipitation. Les deux mis ensemble ne sont pas positifs.

M. Gfeller discute volontiers de cette proposition en commission mais il ne voit pas de raison de se précipiter. Il est assez mauvais de changer une règle ou une loi dans un climat émotionnel. En attendant tout jugement ou toute conclusion des enquêtes en cours, il faut garder la tête froide. Le moment venu, il faudra prendre des décisions qui seront certainement abruptes.

M. Caleb Walther partage les propos de M. Gfeller. Effectivement, ce nouveau règlement est attendu depuis longtemps. Cependant, ce n'est pas un argument pour accepter ce soir de transmettre directement cette motion à la Municipalité. Cette dernière propose une révision de son règlement pour l'adapter aux nouvelles lois. M. Spahn propose d'autres préoccupations. M. Walther s'opposera au renvoi à la Municipalité.

M. Stéphane Barbey signale qu'en cas de modification de ce règlement, il n'aura pas d'effet rétroactif donc M. Doriot ne sera pas concerné par une éventuelle modification vu qu'il a des droits acquis par rapport à la législation existante. Ce projet doit donc se faire de manière sereine, tenant compte d'un ensemble et non pas simplement par rapport à une personne. En soi, il y a quelque chose d'injuste et de totalement illégal que de vouloir faire une loi pour un homme. Cet homme a commis des erreurs, il sera jugé d'abord par la population et ensuite par la législation applicable.

M. Pierre-André Spahn ne peut accepter les propos de M. Barbey. En effet, il ne parle pas d'un homme mais d'un règlement. La réponse à «l'homme» se trouve dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Forclaz.

M. Spahn estime juste qu'un règlement contienne certaines conditions pour son attribution. La Municipalité parle de le revoir et il serait ridicule de refaire un règlement puis de le remanier deux semaines plus tard pour y inclure des éléments demandés par voie de motion.

La Municipalité déposera prochainement un préavis au sujet de ce règlement et M. Spahn trouve ridicule de transmettre sa motion à une commission considérant que la Municipalité est déjà en train de faire ce travail. Il insiste une fois encore en disant qu'il ne va pas à l'encontre d'une personne mais qu'il parle bien d'un règlement.

M. Pierre Salvi, Syndic, dit simplement que la Municipalité est en train de finaliser un préavis qui permettra de réviser le règlement en question. Indépendamment de toute situation connue, à venir ou passée, ce règlement nou-

veau, modifié, viendra devant le Conseil communal. Par voie de conséquence, le motionnaire invitant simplement la Municipalité à faire une réflexion sur ce thème, la Municipalité ne s'oppose pas à un renvoi direct. Elle y répondra le moment venu et, M. le Syndic l'espère, hors contexte émotionnel.

M. le Président soumet la demande de renvoi direct à la Municipalité au vote.

Le renvoi à la Municipalité est accepté par 34 OUI (+ la voix du Président soit 35 OUI), 34 NON et 4 abstentions.

La motion de M. Spahn est donc directement renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

12.2. motion de Mme Jacqueline Pellet «Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances»

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de sa motion:

«Je fais l'hypothèse, que, chacune et chacun dans cette salle, en tant que membre du Conseil communal ou de la Municipalité, est concerné-e par la démocratie.

Mais pour que cette démocratie se développe au mieux, nous devons tenir compte du fait qu'elle ne peut pas être dissociée des conditions dans lesquelles elle s'exerce. Lui donner de bonnes conditions de travail et de visibilité fait partie du respect que nous lui devons.

Mon expérience de Conseillère et de Présidente de ce Conseil l'an passé m'ont montré que l'on pouvait faire bien mieux que ce qui existe.

Prenons tout d'abord la qualité des infrastructures de la salle du conseil: mauvaise sonorisation, outils de projection obsolètes ou peu pratiques, aération performante quasi impossible, sièges mal adaptés aux séances de longue durée et je ne parle même pas des conditions offertes au public pour le suivi de nos travaux.

Si j'envisage ensuite la façon dont nos votes se déroulent et sont comptabilisés, je dois constater que nous en sommes, hélas, encore au stade d'un amateurisme certain.

Pour ce qui est de notre communication interne et externe, nous avons certes commencé à mettre en place un site internet qui donne un peu de visibilité à nos travaux mais il est encore loin d'être performant et bien utilisé. Les conditions liées à sa mise à jour, son fonctionnement et son actualisation tiennent du bricolage puisque c'est un conseiller qui assure seul et de façon quasiment bénévole les opérations nécessaires.

J'arrête ici la liste de mes doléances car je souhaite qu'elle puisse être discutée et éventuellement étoffée dans le cadre d'un travail de commission.



Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet

Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran

Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Je demande, par cette motion, qu'une commission se penche sur la pertinence de sa prise en considération ou non et sur les améliorations possibles des infrastructures à disposition du Conseil communal. Cette commission pourra, par exemple, faire des propositions en s'inspirant de ce qui existe ailleurs, dans d'autres communes de notre importance.»

Comme demandé par Mme Pellet, cette motion sera transmise à une commission lors d'une prochaine séance.

- 12.3. motion de M. Emmanuel Gétaz «Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartier, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adoption, ayant dépassée une durée usuelle de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal»

Reporté à la prochaine séance.

- 12.4. postulat de M. Alexandre Staeger demandant d'étudier des pistes lui permettant de traiter les motions et postulats dans des délais convenables, ainsi que d'absorber sa charge de travail sans cesse croissante

M. Alexandre Staeger donne lecture de son postulat:

« En mai 2006, la Municipalité présentait à notre conseil une demande de prolongation de délais pour le traitement de pas moins de 25 motions et pétitions, ayant déjà dépassé, aux dires Président d'alors, le délai pour déposer une telle demande.

En avril 2007, la Municipalité nous présentait un rapport-préavis semblable faisant état de 29 motions, postulats et pétitions en suspens, dont la plus ancienne datait du mois de janvier 1999! Le dépôt du préavis avait déjà suscité de vifs débats au sujet de la lenteur du traitement de ces objets. D'aucuns estimaient que la Municipalité faisait peu de cas de la volonté du législatif. Et pour cause : ce rapport-préavis a été refusé à 33 voix contre 22 et 9 abstentions!

En juin dernier, la Municipalité nous adressait une communication en application de l'art. 78 de notre règlement faisant état cette fois-ci de 41 motions, postulats et pétitions en suspens, les motions nouvelles n'étant plus assorties d'un délai particulier, faute pour les motionnaires de l'avoir demandé.

Au vu de ce qui précède, je ne puis m'empêcher de comparer la Municipalité avec Gaston Lagaffe, croulant sous le courrier en retard, dont la masse ne cesse de croître. Je veux bien que les raisons du retard ne soient pas les mêmes, mais le résultat est semblable: un nombre d'objets en retard qui augmente de plus en plus.

Notre Municipalité avait donc déjà de la peine à sept membres. Et la récente affaire Doriot ne vient pas arranger les choses.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité d'analyser les raisons de ce retard et de nous expliquer concrètement comment elle compte le combler. Il va de soi que nous ne saurions nous contenter des réponses déjà apportées, soit que le traitement de certains sujets peut prendre de temps et qu'il nous faut dès lors faire preuve de patience.

Monsieur le Syndic rappelait en 2007 que le délai record de traitement d'une motion était de 14 ans! Ici, ce qui m'inquiète, ce n'est pas tellement la durée, mais le nombre.

Si nous ne réfléchissons pas aujourd'hui à cette problématique, qu'en sera-t-il demain? Le réservoir des motions, postulats et pétitions en suspens risque bien de ressembler à une décharge napolitaine!

Je demande par conséquent que le présent postulat, qui n'arrange d'ailleurs rien au problème, puisqu'il en rajoute une couche, soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Merci.»

Comme demandé par M. Staeger, ce postulat sera renvoyé à une commission lors d'une prochaine séance.

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE:

Atelier
1844 VILLENEUVE
Z.I.C. & 021 960 25 60
Menuiserie - Ebénisterie - Agencement
BORGATTA
1822 CHERNEX
& 021 964 40 24

un nouvel esprit
dans l'immobilier
db
D. Bottarel
Agence Immobilière
Administration de PPE • Garantie • Location • Vente
Rue du Bourg 37
CH-1216 Chailly / Montreux
Tel. 021 / 964 20 30
Fax 021 / 964 20 21

LES PROS DU TOIT
BS
MAÎTRISES FÉDÉRALES
B. Schnider sa

MONTREUX INFO-VILLE

Editeur : Info-Ville Sàrl

Parutions: 6 fois l'an - Tirage: 15'000 exemplaires

Publicité-Rédaction: Tél et Fax 021 963 75 18

Soutien Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

E-mail: infoville@bluewin.ch - Site www.infoville.ch
Correspondance: Case postale 293 - 1820 Montreux 2

Abonnement hors commune: FR. 45.-

FERBLANTERIE
COUVERTURE
ÉTANCHÉITÉ
FAÇADES

<http://www.bschnider.com>
E-mail: info@bschnider.com
Zone Industrielle La Foge C
1816 CHAILLY-MONTREUX

Séance du 10 septembre 2008

13.1. réponse à l'interpellation de Mme Jocelyne Bouquet «Abattage des arbres sur la parcelle La Broussaille»

Mme Jocelyne Bouquet remercie la Municipalité pour sa réponse.

[...]

13.2. réponse à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz concernant l'initiative populaire communale «Sauver Montreux 2»

Au nom de M. Emmanuel Gétaz, excusé ce soir, M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité pour ses réponse.

13.3. réponse à l'interpellation de M. M. Olivier Gfeller concernant le terrain le plus célèbre du moment: «Les Bosquets»

M. Olivier Gfeller remercie la Municipalité pour sa réponse fort détaillée et étayée par un avis de droit, démarche très tendance en ce moment. Vu les circonstances difficiles et l'épineux problème, on peut tout à fait le comprendre.

Le point 10 a un peu surpris M. Gfeller car on y trouve non pas une considération juridique mais bien un point de vue politique, puisque le plus qu'éminent expert consulté se permet de spécifier que la Commune n'aurait pas intérêt à demander la restitution du terrain, car elle risquerait de ne pas pouvoir le revendre à un aussi bon prix. Faut-il rappeler que le but n'est plus de le revendre? Dans tous les cas, le Conseil se passera de cet avis pour se prononcer le moment venu. De toute façon, la Municipalité a promis de demander l'annulation de la vente si l'enquête pénale démontre effectivement qu'il y a eu corruption.

Quant au point 9, il précise: «l'invalidation du contrat entraînerait la nullité de celui-ci avec effet rétroactif. Les deux parties seraient obligées de se restituer leurs prestations respectives». Si la Municipalité de Montreux devait dès lors restituer 7,6 millions de francs, la société TF1 Buchillon SA devrait de son côté remettre ce terrain en état. M. Gfeller pense qu'il serait bon de le leur rappeler. Au rythme où vont les travaux, ça pourrait leur coûter cher. Ce rappel permettrait en outre à notre exécutif de répondre à la question que M. Gfeller posait, qui était: «Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises ou peut-elle entreprendre pour empêcher que ce terrain [...] ne subisse des dégâts irréversibles?»

Quoiqu'il en soit, M. Gfeller constate que cette réponse démontre bien la complexité de la situation et les problèmes que cela pose.

13.4. réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Forclaz intitulée «Quelles ont été, ou vont être, les mesures prises par la Municipalité pour éviter aux citoyens de payer une retraite au Municipal Doriot qui n'est plus aux affaires»

M. Jean-Marc Forclaz remercie la Municipalité pour sa réponse.

13.5. réponse à l'interpellation de M. Edmond Chevalley relative à l'entrée du village de Chernex par la route de Fontanivent

M. Edmond Chevalley, remercie la Municipalité pour sa réponse. En clair, rien n'est prévu pour améliorer la circulation automobile et le confort des piétons sur le dernier tronçon de la route de Fontanivent à l'arrivée de Chernex. Pour les mamans avec une poussette ou les personnes à motricité réduite, l'itinéraire conseillé par le chemin de la Crettaz n'est vraiment pas satisfaisant. Les citoyens qui empruntent régulièrement ces itinéraires apprécieront.

M. Chevalley comprend parfaitement les difficultés que pose ce tronçon juste avant et dans le virage de Windsor. Ce qu'il comprend beaucoup moins, ce sont les nouvelles difficultés créées par l'urbanisation récente qui s'est réalisée le long de ce tronçon. Des bâtiments en bordure de chaussée et en particulier un garage à moins de deux mètres du bord amont de la route.

13.6. interpellation de M. José Jorge concernant la mobilité des piétons

M. José Jorge donne lecture de son interpellation:

«Une surface considérable de notre Commune est constituée d'une zone urbaine importante où le trafic automobile du fait de notre situation géographique peut être très dense. La mobilité des piétons, en particulier les personnes malvoyantes ou aveugles qui sont souvent des personnes âgées, n'est pas aisée.

En conséquence, je remercie d'ores et déjà la Municipalité de bien vouloir répondre par écrit aux questions suivantes:

- A l'instar d'autres villes vaudoises comme Lausanne, y a-t-il sur le territoire de notre Commune des feux pour piétons équipés de signallement sonore à l'attention des personnes aveugles ou malvoyantes?

- Si ce n'est pas le cas, la Municipalité juge-t-elle pertinent d'équiper les feux pour piétons d'un signallement sonore?

- Si oui, comment compte-t-elle pouvoir le faire?

Par avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.»

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, précise que la Municipalité répondra par écrit.

13.7. interpellation de M. Caleb Walther au sujet du projet de rénovation de l'avenue Rambert

M. Caleb Walther donne lecture de son interpellation:

«La Municipalité nous a remis un prospectus, appelons-le comme ça, présentant la rénovation de l'avenue Rambert.

En rénovant l'avenue Rambert, on va augmenter son attrait pour les automobilistes. Nul doute que, jusqu'à maintenant, un certain nombre de conducteurs évitaient cette route en raison de son état. Une rénovation pourrait donc bien accroître le trafic le long de cet axe, ce qui n'est sans doute pas souhaitable, surtout lorsque l'on songe aux conditions de circulation au bas de l'avenue Belmont.

Le plan directeur communal actuellement en vigueur prévoit que l'avenue Rambert doit être une zone trente. On constate que le projet ne prévoit pas un tel aménagement.

La boutique pour l'homme dynamique avec les marques

Sport 2000

MBT



MBT, la chaussure qui vous veut du bien...

Location de ski, raquettes,
snowboard, articles de sport

sports2000@bluewin.ch - Rue Igor-Stravinsky, à 2 pas du casino de Montreux



BON
20.-

Valable sur toutes
nos locations et la boutique

021 963 79 63

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- Pourquoi la Municipalité s'est-elle écartée des principes du plan directeur?
- S'est-elle fondée sur de nouvelles études du trafic?
- Si tel est le cas, ne faudrait-il pas d'abord mettre à jour le plan directeur communal?

Si l'on opte cependant pour une route à 50 km/h, on devrait penser aux aménagements pour les cyclistes, cet axe étant une liaison importante pour eux (Clarens – Collège de Montreux, par exemple).

D'où ma deuxième série de questions:

- A-t-on étudié de tels aménagements (par exemple une piste cyclable à la montée, en plus du trottoir) ?
- Si oui, pourquoi, y a-t-on renoncé ?
- Si non, quand la Municipalité va-t-elle réellement intégrer la mobilité douce dans l'élaboration de ses projets ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses. »

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, précise que la Municipalité répondra par écrit.

13.8. interpellation de M. Stéphane Barbey intitulée «Halte à la maltraitance des usagers de la poste, plus particulièrement de la poste des Avants»

M. Stéphane Barbey donne lecture de son interpellation:

«Les détenteurs de cases postales ont reçu un papillon «sibyllin» demandant la restitution des clés des cases postales avant la fin de l'année, parce qu'il n'y aura plus de cases postales.

Comme solution de rechange, il nous est proposé d'aller à une autre poste «en poste restante», notamment la poste de Glion.

- Quelles conséquences pour les usagers rejetés? Plus de courrier tout simplement.

En effet, pour ceux qui ont une case postale parce que le courrier n'est pas livré, il n'y a plus de prestations. L'ordonnance sur les postes prévoit la constitution d'une commission.

D'où mes questions à M. le Syndic:

- 1) Des démarches ont-elles été effectuées pour la constitution et le réunion de cette commission par la Municipalité ?
- 2) Qui peut y participer ?
- 3) Quelles autres démarches en faveur du service universel ont-elles été effectuées ?

- 4) Les Avants font-ils encore partie de l'univers postal, étant entendu qu'ils sortent de facto du service postal universel?

Merci pour votre réponse. »

M. Pierre Salvi, Syndic, répond que la Municipalité a entrepris de nombreuses démarches dont celle qui consiste à requérir cette commission de conciliation. Cette interpellation nécessitant d'être documentée, la Municipalité y répondra par écrit.

13.9. interpellation de M. Edmond Chevalley intitulée: «Parcage à la route de la «Fin-du-Craux» à Chermex»

M. Edmond Chevalley donne lecture de son interpellation:

«La bonne marche des affaires entre le commerce Denner et la poste sis sur la route «Fin-du-Craux» à Chermex est réjouissante pour la vie du village.

Malheureusement, les infrastructures de parcage à cet endroit sont vraiment insuffisantes. La situation actuelle est chaotique.

Lors de la séance du Conseil communal du 31 août 2005, j'avais déjà posé cette question. J'avais même proposé d'étudier les possibilités d'utiliser le parking située en face du bâtiment No 10, toujours sur la route «Fin-du-Craux», en y créant des places de parc faciles d'accès et de courtes durées, entre 08.00 et 18.00 heures par exemple.

A la date du 25 août 2006, la Municipalité m'avait répondu textuellement: «Cette question fait encore l'objet d'examen auprès des différents services communaux intéressés.

Mes questions sont:

- 1) Après 3 ans, où en sont les examens des différents services communaux intéressés?
- 2) La Municipalité a-t-elle suivi ce dossier ?
- 3) Si oui, pourquoi rien n'a été fait ?

D'avance, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à cette interpellation par écrit.»

Comme demandé par M. l'interpellateur, M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, confirme que la Municipalité apportera une réponse écrite.

[...]

M. le Président Salvatore Giannone peut clore la séance à 23h50.

NOUVEAU: le procès-verbal intégral sur le site montreuxinfoville@bluewin.ch

Prochain numéro: 12 février 2009

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2008.
La version complète du procès-verbal peut être obtenue au Greffe municipal.

GENDRE & EMONET
G É R A N C E F I D U C I A I R E S A

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

**CORNAZ
FONTANELLAZ
CONSTRUCTIONS sa**

Bâtiment - génie civil
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch



Groupe HOLDIGAZ
pour répondre aux défis du futur



diémond
système

brauchli
chauffage

roos
ventilation

novogaz
cylindres



HOLDIGAZ - Avenue Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - info@holdigaz.ch - www.holdigaz.ch

GLISSE aux Rochers-de-Naye

Abonnement saison

Adulte CHF 390.-

Enfant CHF 195.-

Carte journalière

Adulte CHF 32.-

Enfant CHF 19.-

dès Montreux

www.mob.ch

☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES





TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

Arts de la Table • Décoration de la Maison • Listes de Mariage
GENÈVE • MONTREUX • ANNEMASSE
www.touzeau.com